



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 17 novembre 2025 à 19h00 à l'hôtel de ville de  
Cloridorme

Sont présents : M. Dany Minville  
N° de résolution ou annotation  
Jean-William Ayotte  
Jean-Louis Clavet  
Denis Marticotte  
Pierre Martin  
Mme : Josée Boulay

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur directrice générale par intérim et Marie Dufresne gestionnaire, de même que les employés des travaux publics messieurs Patrick Dufresne et Sarto Fortin.

2- Ouverture de la séance

Son honneur la mairesse madame Nancy Cloutier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de Cloridorme, tenue à la salle du conseil située au 472, route 132, le lundi 17 novembre 2025, à 18h50.

Sous la présidence de Nancy Cloutier, maire.

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro 2007-05-2025-10 modifiant la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2007-05 afin de permettre l'usage « H-1 unifamiliale isolée » dans la zone 18-P et d'y modifier la marge de recul latérale minimale, la somme minimale des marges de recul latérales et la hauteur maximale (étage).

Madame la maire explique le règlement et ses implications.

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et la levée de l'assemblée s'est donnée à 18h55.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

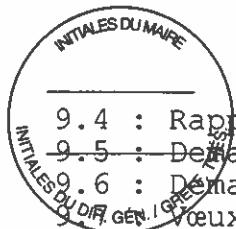
Résolution # 195-11-2025

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

- 1- Mot de bienvenue
- 1.1 consultation publique
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 16 octobre
- 5- Correspondance du mois
- 6- Rapport des conseillers
- 6.1 6- Suivi des procès- verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**

- 9.1 : Rencontre les responsables du MAMH
- 9.2 : résolution pour signature des effets de la caisse et autres
- 9.3 : Adoption du second projet de règlement #2007-05-2025-10



- 9.4 : Rapport voirie  
9.5 : Demande de formation pour pompiers et le nombre  
9.6 : Demande de dons et autres  
9.7 : Vœux de Noël  
9.8 : Nomination maire-suppléant  
9.9 : Projet étudiant  
9.10 : <sup>N° de résolution</sup> Mutuelle de prévention Téluq/Agent de liaison  
<sup>ou à l'information</sup> Remboursement d'intérêts  
9.12 : Formations élus  
9.13 : Demande entreposage camion  
9.14 : Demande lettre d'appui  
9.15 : Service de Première ligne  
10- : Note de la DG  
11- : Période de questions  
12- : Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 196-11-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 197-11-2025

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2025, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2025 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal et madame la maire en donne un bref aperçu.

6-SUIVI DES PROCES-VERBAUX

Ce point est reporté à une prochaine séance.

6-1 : RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame la maire explique que dans les prochaines réunions il y aura un suivi des dossiers de la part des conseillers

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉSRésolution # 198-11-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 31 octobre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois d'octobre 2025 au montant de 112,185.55 \$ soient acceptés, incluant prélèvements (44,481.45 \$) chèques fournisseurs (42,413.13 \$) et salaires (25,290.97 \$). De plus : la maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8- ADOPTION DES COMPTES A PAYERRésolution #199-11-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 17 novembre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 94,475.17 \$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Voici la liste : Excavations Dubé : 28,292.18\$ + Asphalte LD inc : 23,454.90\$  
 DJL : asphalte : 13,256.73 \$  
 Transport M.Chicoine : 1,675.39\$ + Réal Rioux : 2,075.08\$  
 +9106-32060 Qc Inc : 1,557.70\$ Location outillage Gaspe : 904.83\$+Tetra Tech : 1,063.51 + Ohméga : 2 086.94\$ +1,  
 425.43\$ +Plomberie Fitzpatrick : 494.39\$  
 Raymond Chabot : 3, 078.09\$ + Sani Manic : 4 886.44+ 4 024.13  
 + Guilbert : 1, 373.92\$ + Altus : 1,395.93 + Max  
 infographie : 1, 483.17 + Atelier débosselage André  
 Mathurin : 2,069.53 + Aréo Feu : Apria : 794.24\$ + H2 LAb :  
 625.48+544.47

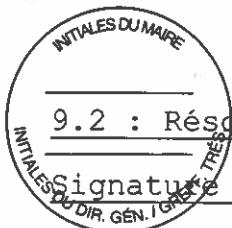
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Résolutions et règlements:9.1. : Résolution # 200-11-2025Rencontre avec responsable MAMH

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE par suite de l'élection du 2 novembre, le conseil désire rencontrer le conseiller du ministère des Affaires Municipales afin de clarifier certains points concernant le rôle de chacun. Donc une demande est acheminée au bureau régional afin de prévoir d'une future rencontre qui se tiendra à l'hôtel de ville de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.2 : Résolution # 201-11-2025

Signature effets Caisse

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY, CONSEILLERE IL EST RESOLU ;

Que suite des élections générales du 2 novembre 2025, de désigner madame Nancy Cloutier, maire à signer tous les effets bancaires et tout autre document nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité conjointement avec madame Léona Francoeur dg par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 : Résolution #202-11-2025

Adoption second projet règlement 2007-05-2025-10

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RESOLU;

Que le conseil municipal adopte le règlement # 2007-05-2025-10 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 203-11-2025

Programme aide à la voirie locale/ Volet Projets particuliers-d'amélioration- par circonscription électorale

➤ Dossier : : RXX69782-3010(11) - 20250416-024

Volet projets particuliers d'amélioration- Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

Dossier : GCV38479-3010(11) - 20250416-024

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Cloridorme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET  
COSNEILLER IL EST UNANIMENTE RÉSOLU ET ADOPTÉ**

Que le conseil de Canton de Cloridorme approuve les dépenses d'un montant de 38320\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La municipalité autorise la directrice générale par intérim à produire le rapport et à le transmettre au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.5 : Résolution #204-11-2025**

**Demande de formation pompiers**

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de CLORIDORME désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de CLORIDORME prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC DE LA-CÔTE-DE-GASPÉ en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par DANY MINVILLE CONSEILLER et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC DE LA-CÔTE-DE-GASPÉ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière



9.6: Résolution # 205-11-2025

Demande de dons et autres

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

D'autoriser les demandes de dons suivants pour un montant de 100\$/chaque soit : la guignolée de la Pédiatrie sociale et au Comité de la fête de Noel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution# 206-11-2025

Vœux de Noël

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

De participer pour le temps des fêtes aux publicités suivantes : Journal le Phare : 1 page 170\$ plus taxes et Radio Gaspésie (16 messages) 250\$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 : Résolution# 207-11-2025

Nomination maire-Suppléant

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE madame Josée Boulay soit nommée maire-suppléant pour une durée de 8 mois. Madame Boulay accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 : Résolution# 208-11-2025

Projet Étudiant

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'autoriser madame Léona Francoeur à demander deux projets étudiants comme par les années passées, demandes effectuées par le comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 : Résolution #209-11-2025

Mutuelle de préventions Teluq/agent de prévention

Considérant qu'une entreprise de moins de 19 travailleurs doit désigner un agent de liaison en santé et en sécurité et qu'une formation est obligatoire,

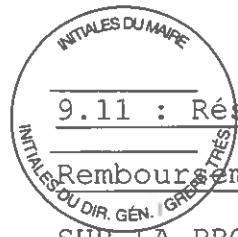
SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité désigne monsieur Patrick Dufresne qui agira à titre d'Agent de liaison pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière



9.11 : Résolution # 210-11-2025

Remboursement d'intérêts

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le remboursement d'intérêts de  
160.34\$ tel que discuté préalablement par le conseil, et  
selon les informations transmises au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 : Résolution # 211-11-2025

Formation élus

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE par suite des élections générales du 2 novembre  
dernier, et que le ministère des Affaires municipales  
oblige cette année deux formations, qu'un regroupement avec  
les municipalités du secteur s'organise afin de faciliter  
la tenue de ces formations. Les frais inhérents à ces  
formations sont remboursés selon la politique en vigueur  
dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 : Demande d'entreposage camion : Remis ultérieurement

9.14 : # 212-11-2025

Demande lettre d'appui

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme souhaite confirmer son  
appui au projet de transformation du homard présenté par la  
Poissonnerie de Cloridorme inc. Tel que décrit dans la  
demande déposée auprès du MAPAQ. La municipalité est fière  
de soutenir ce projet et invite les autorités concernées à  
reconnaitre l'importance stratégique pour le développement  
économique régional et pour l'avenir de notre communauté.  
Une lettre d'appui leur sera transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 : Résolution # 213-11-2025

Service Première ligne

SUR LA PROPOSITION DE PIERRE MARTIN, CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

Que le conseil accepte l'offre de Tremblay, Bois, Migneault  
pour le service de Première ligne pour l'année 2026, comme  
par les années passées.

■ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière



10- Mot de la directrice par intérim :

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

N° de résolution  
ou annotation : Madame la mairesse invite les citoyens à la période de questions.

Questions : portant sur le taux horaire des avocats. La demande pour un local gratuit pour les 50 +, passerelle et facture en lien avec les travaux- calendrier des réunions, journal du Canton.

**12-Clôture de la séance**

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Nancy Cloutier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière